

## Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 13 octobre 2020 à 18 h 30 en visioconférence avec webdiffusion

---

#### **PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Richard Ryan, conseiller désigné

#### **ABSENCES :**

Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

#### **AUTRES PRÉSENCES :**

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Jean-François Morin, chef de division urbanisme à la direction de l'Aménagement urbain et de la mobilité  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs

---

#### **10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

### 10.02 - Demandes de dérogation mineure

- 2400-2402, rue Hogan (40.09) : Cinq commentaires reçus par écrit lors de la période de consultation écrite sur 15 jours, en opposition à cette demande;
- 2, place Trafalgar (40.10) : Aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours;
- 2055, rue Drummond (40.12) : Aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours;
- 750, rue Peel (40.14) : Aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours;
- 255 à 269, rue Duke et 260 à 280, rue prince (40.16) : Trois commentaires reçus par écrit lors de la période de consultation écrite sur 15 jours, en opposition à cette demande.

---

### CA20 240387

#### Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 octobre 2020

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 octobre 2020 en retirant le dossier suivant :

- 40.16 Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant un mode d'implantation en contiguïté, pour le bâtiment situé aux 255 à 269, rue Duke et 260 à 280, rue Prince - Projet Creco.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.

10.03

---

### 10.04 – Période de question du public

#### Nom du demandeur et objet de la question

France M Gauthier

- nouvelle signalisation McGill et de la Commune
- augmentation des tarifs de vignette de 300 %

Christopher McCray

- apaisement de la circulation sur la rue Hochelaga

Christine Caillé  
- travaux sur la rue Sherbrooke

Roger Nkambou  
- 938-942, boulevard De Maisonneuve Est

Eileen Henriot  
- insécurité quartier Berri UQAM

Gilles Labelle  
- voie Camillien-Houde/Remembrance

Manuelle Croft  
- voie Camillien-Houde/Remembrance

Yves Chartrand  
- participation citoyenne en direct aux séances du CA

Jean-Philippe Loignon  
- sécurité sur la rue Sainte-Catherine Est

Frédéric Bastarache-Ouellette  
- consultation pour le quartier des affaires  
- consultation pour la limitation en hauteur maximale permise au Mont-Royal et mise en valeur du pont Victoria

Robert Hajaly  
- hôpital Royal-Victoria et l'hôtel-Dieu  
- logements sociaux dans Peter McGill

-----

## **CA20 240388**

### **Période de question du public - Prolongation**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 10, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04 1202701019

-----

Nom du demandeur et objet de la question

Pierre Alvarez  
- parc Viger  
- projet du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie

Gale Pettus  
- piste cyclable sur le boul. De Maisonneuve

Simon Paquette  
- rue Ontario

Karim Kammah  
- retrait des affiches publicitaires dans l'arrondissement

Danielle Poirier  
- stationnements sur la rue D'Iberville

-----

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 19 h 27. Toutes les personnes inscrites ont été entendues.

\_\_\_\_\_

**10.05 - Période de questions des membres du conseil**

Aucune question.

\_\_\_\_\_

**CA20 240389**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.06 à 10.09.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

**CA20 240390**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 septembre 2020**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 1202701028

---

#### **CA20 240391**

##### **Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2020**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1202701028

---

#### **CA20 240392**

##### **Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1202701031

---

#### **CA20 240393**

##### **Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 7 octobre 2020**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 7 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1202701030

---

**CA20 240394**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA20 240395**

**Approuver les conventions modifiées avec Festival international de projection illusionniste de Montréal et Petits bonheurs Diffusion culturelle afin de reporter leurs projets à 2021**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240283 adoptée à sa séance du 8 juillet 2020, accordé une contribution à divers organismes dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2020 »;

Attendu que la réalisation de certains projets a été reportée en 2021 en raison de la pandémie :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver les conventions modifiées avec Festival international de projection illusionniste de Montréal et Petits bonheurs Diffusion culturelle afin de reporter leurs projets à 2021.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1204680002

---

**CA20 240396**

**Modifier la résolution CA19 240452 et approuver la convention modifiée avec Mu afin de permettre le report de la réalisation de projets de murales PAM volet 2 à l'année 2021**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240452 adoptée à sa séance du 2 octobre 2019, modifié la résolution CA19 240025 et approuvé la convention modifiée avec Mu afin de permettre la réalisation de projets de murales PAM volet 2 durant l'année 2020;

Attendu que les travaux aux abords de la Maison du développement durable empêchent toujours l'organisme MU de procéder à la création de la murale :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention modifiant la convention intervenue entre l'arrondissement de Ville-Marie et Mu afin de permettre la réalisation de projets de murales PAM volet 2 durant l'année 2021;

De conserver le montant de la contribution prévue au projet de la Maison du développement durable au budget 2018 et de modifier la résolution CA19 240452 pour le report du budget et la réalisation en 2021.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1186890015

---

### CA20 240397

**Approuver la convention modifiée avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) afin de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 sur la réalisation du projet**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240449 adoptée à sa séance du 2 octobre 2019, accordé à la Corporation de développement communautaire Centre-Sud une contribution pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM);

Attendu qu'une partie du projet n'a pu être réalisée :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention modifiée avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) afin de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 sur la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1195179006

---

### CA20 240398

**Accorder, à titre de soutien financier à leur mission, une contribution de 6 900 \$ à Dans son salon et une contribution de 4 000 \$ à Berceurs du temps / Sarah Dell'Ava pour une contribution totale de 10 900 \$**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à titre de soutien financier à la mission (création, production, diffusion) des organismes culturels œuvrant dans l'arrondissement de Ville-Marie, les contributions suivantes :

- 6 900 \$ à Dans son salon;
- 4 000 \$ à Berceurs du temps / Sarah Dell'Ava;

D'imputer cette dépense totale de 10 900 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1204680004

---

### **CA20 240399**

**Accepter la résiliation, au 1<sup>er</sup> juillet 2020, de la convention approuvée par la résolution CA19 240540 avec le Y des femmes de Montréal dans le cadre du programme activités physiques et de loisirs et diminuer le montant total de la contribution à 21 547 \$**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240540 adoptée à sa séance du 10 décembre 2019, accordé une contribution au Y des femmes de Montréal dans le cadre du programme « activités physiques et de loisirs »;

Attendu le changement d'orientation du plan stratégique de l'organisme :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser la résiliation, au 1<sup>er</sup> juillet 2020, de la convention approuvée par la résolution CA19 240540 avec le Y des femmes de Montréal dans le cadre du programme activités physiques et de loisirs;

De diminuer le montant total de la contribution de 50 000 \$ à 21 547 \$;

D'imputer cette dépense modifiée conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1190173006

---

### **CA20 240400**

**Approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2021 avec ARC - Aînés et retraités de la communauté pour le projet « Intégration des technologies de la communication pour recréer le réseau social des membres » et accorder une contribution totale de 15 000 \$**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2021 avec ARC - Aînés et retraités de la communauté pour le projet « Intégration des technologies de la communication pour recréer le réseau social des membres »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1205179009

---

### **CA20 240401**

**Autoriser une dépense additionnelle de 57 495,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation du mandat de services professionnels (MTR-00019016-AO) avec Les services EXP inc. dans le cadre de l'entente VMP-19-016 (contrat #1) pour la préparation des plans et devis des travaux de réaménagement de la rue De Rouen dans l'arrondissement de Ville-Marie, affecter les surplus de 28 747,75 \$ et majorer la dépense maximale à 165 295,35 \$**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240036 adoptée à sa séance du 11 février 2020, accordé un contrat à Les Services EXP inc. de 97 999,86 \$ pour la réalisation d'un mandat de services professionnels dans le cadre de l'entente VMP-19-016 pour la préparation des plans et devis des travaux de réaménagement de la rue De Rouen dans l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que des travaux supplémentaires sont nécessaires :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense additionnelle de 57 495,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc., dans le cadre de l'entente VMP-19-016 pour la préparation des plans et devis des travaux de réaménagement de la rue De Rouen dans l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi la dépense maximale à 165 295,35 \$, taxes incluses;

D'affecter, à cette fin, les surplus d'un montant de 28 747,75 \$, taxes incluses, pour le financement du volet artériel de cette dépense supplémentaire;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1204735006

---

**CA20 240402**

**Autoriser une dépense additionnelle de 18 865,61 \$, taxes incluses, pour augmenter les contingences à 23,34% du montant des travaux dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc., pour les travaux de rénovation et de réaménagement du chalet pour intégration d'une toilette autonettoyante \_ parc Charles S. Campbell, majorant ainsi le montant total de la dépense de 673 168,85 \$ à 692 034,47 \$ (Appel d'offres public VMP-19-017 - 7 soumissionnaires)**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240539 adoptée à sa séance du 10 décembre 2019, accordé un contrat à Immobilier Belmon inc. de 528 652,24 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de rénovation et de réaménagement du chalet pour intégration d'une toilette autonettoyante (appel d'offres public VMP-19-017 - 7 soumissionnaires);

Attendu que des travaux supplémentaires reliés à la toiture sont nécessaires :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense additionnelle de 18 865,61 \$, taxes incluses, pour augmenter les contingences à 23,34 % du montant des travaux dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. pour réaliser des travaux de rénovation et de réaménagement du chalet pour intégration d'une toilette autonettoyante \_ Parc Charles S. Campbell, majorant ainsi la dépense totale de 673 168,85 \$ à 692 034,47 \$;

D'autoriser, à cette fin, l'augmentation du budget prévisionnel de contingences de 18 865,61 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1195258003

---

**CA20 240403**

**Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période maximale de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, un local additionnel d'une superficie de 800 pi<sup>2</sup>, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, à des fins administratives, moyennant un loyer total additionnel de 0 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention. (8062-008)**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, un local additionnel d'une superficie de 800 pi<sup>2</sup>, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, à des fins administratives, moyennant un loyer total additionnel de 0 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1204069014

---

#### **CA20 240404**

**Modifier la résolution CA20 240280 afin d'ajuster les montants des contributions aux organismes dans le cadre du programme camp de jour dans Ville-Marie, minorant ainsi le montant total de la dépense à 349 546 \$ issue du programme et de l'affectation de surplus spécial COVID-19 et minorer l'affectation de surplus à 209 146 \$**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240280 adoptée à sa séance du 8 juillet 2020, accordé à six (6) organismes des contributions dans le cadre du « Programme camp de jour » de l'arrondissement de Ville-Marie et du soutien spécial COVID-19;

Attendu que la réalisation de certains projets n'a pas requis la somme maximale :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier la résolution CA20 240280 afin d'ajuster les contributions de cinq (5) des six (6) organismes dans le cadre du soutien financier spécial COVID-19 et du « Programme camp de jour » de l'arrondissement de Ville-Marie, modifiant la dépense totale à 349 546 \$;

D'ajuster, à cette fin, les contributions suivantes :

- 121 956 \$ à la corporation du Centre Jean-Claude Malépart;
- 128 250 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 24 060 \$ à Go jeunesse;
- 27 920 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 14 310 \$ à l'Association Les chemins du Soleil;

De minorer l'affectation de surplus, afin de financer le montant non récurrent maximum de 209 146 \$ lié au soutien spécial COVID-19, entièrement assumée par la ville centrale;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1200173003

---

#### **CA20 240405**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA20 240406**

**Accorder un contrat de 981 958,36 \$, taxes incluses, d'une durée de trois ans, à EBI Envirotech inc. pour les services de nettoyage de puisards, de drain de puisards et chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 981 958,36 \$ (appel d'offres public 20-18292 lot 2 – 3 soumissionnaires)**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 981 958,36 \$, taxes incluses, pour les services de nettoyage de puisards, de drains de puisards et de chambres de vannes incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat de 981 958,36 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, à EBI Envirotech inc, conformément au cahier des charges (appel d'offre public 20-18292 lot 2 – 3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1208323002

---

**CA20 240407**

**Réduire de 4 175,50 \$ la contribution totalisant 5 911 \$ octroyée à l'Association Les Chemins du Soleil pour services non rendus, en raison de la pandémie de la Covid-19, dans le cadre de l'édition 2019 du « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans » et dans le cadre de « l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants » conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018-2021), minorant ainsi la contribution totale à 1 735,50 \$**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240503 adoptée à sa séance du 12 novembre 2019, accordé des contributions à différents organismes dans le cadre de l'édition 2019 du « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans » et dans le cadre de « l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants » conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018-2021);

Attendu que la réalisation de certains projets a été annulée ou retardée :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier la résolution CA19 240503 afin de réduire de 4175,50 \$ le montant de la contribution de 5911 \$ accordée à l'Association Les Chemins du Soleil dans le cadre de l'édition 2019 du « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans » et dans le cadre de « l'Entente administrative pour

l'accueil et l'intégration des immigrants » conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018-2021);

De minorer la contribution totale à 1735,50 \$;

D'imputer cette dépense modifiée conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1194105004

---

### **CA20 240408**

**Approuver la convention modifiée avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour le programme « Passeport jeunesse » afin de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 sur la réalisation du projet et maintenir la contribution financière prévue de 10 000 \$**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240549 adoptée à sa séance du 10 décembre 2019, approuvé deux conventions, se terminant le 30 septembre 2020, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie et la Table de quartier Peter-McGill dans le cadre du programme « Passeport Jeunesse »;

Attendu que la réalisation de certains projets a été reportée en raison de la pandémie :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention modifiée avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour le programme « Passeport jeunesse » et de maintenir la contribution financière prévue de 10 000 \$;

De reporter la date de fin du projet Gourmets gourmands de l'organisme au 31 décembre 2020 afin de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 sur le déroulement du projet.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1190173005

---

### **CA20 240409**

**Approuver le soutien financier d'urgence complémentaire du PAS de la rue pour le maintien des activités du centre de jour dans le cadre du « Fonds de soutien financier en développement social » de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution totale non récurrente de 10 000 \$**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240154 adoptée à sa séance du 14 avril 2020 créé un fonds d'urgence d'arrondissement de 100 000 \$ pour soutenir des organismes se trouvant dans une situation précaire suite aux diverses mesures sanitaires mises en place par le gouvernement dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

Attendu que l'organisme poursuit son soutien auprès de sa clientèle pendant la deuxième vague de la pandémie qui sévit actuellement :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver le soutien financier d'urgence complémentaire du PAS de la rue pour le maintien des activités du centre de jour dans le cadre du « Fonds de soutien financier en développement social » de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale non récurrente de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1205179010

---

#### **CA20 240410**

**Autoriser une augmentation du budget prévisionnel de contingences de 73 373,36 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc., pour les travaux de rénovation et de réaménagement de la vespasienne pour intégration d'une toilette autonettoyante dans le parc du Pied-du-Courant de l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi le montant total de la dépense à 1 088 959,89 \$ - (appel d'offres public VMP-19-019)**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240017 adoptée à sa séance du 11 février 2020, accordé un contrat à St-Denis Thompson inc., pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement de la vespasienne pour l'intégration d'une toilette autonettoyante au parc au Pied-du-Courant et autorisé une dépense maximale de 1 015 586,53 \$ (appel d'offres VMP-19-019 – 4 soumissionnaires);

Attendu que l'échéancier révisé prévoit une fin des travaux après le 23 octobre 2020 dû au contexte de la Covid-19 ainsi qu'aux imprévus survenus en chantier :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une augmentation du budget prévisionnel de contingences de 73 373,36 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de rénovation et de réaménagement de la vespasienne pour intégration d'une toilette autonettoyante dans le parc du Pied-du-Courant, majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 015 586,53 \$ à 1 088 959,89 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1205258001

---

#### **CA20 240411**

**Autoriser une dépense additionnelle de 182 130,54 \$, taxes incluses, pour majorer la provision pour contingences à 18 % du montant des travaux dans le cadre du contrat accordé à Les Pavages Céka inc. pour la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoirs dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie, affecter les surplus d'un montant de 53 801,36 \$, taxes incluses, pour financer le volet artériel de ces contingences additionnelles. Autoriser une dépense maximale de 2 815 739,09 \$ (appel d'offres public VMP-20-001 – 5 soumissionnaires)**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240164 adoptée à sa séance du 12 mai 2020, accordé un contrat à Les Pavages Céka inc. pour la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoirs dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et autorisé une dépense maximale de 2 633 608,55 \$ (appel d'offres public VMP-20-001 - 5 soumissionnaires);

Attendu certains changements survenus sur le chantier :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une augmentation de la dépense maximale pour la réalisation des travaux de construction de saillies de trottoirs dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie à 2 815 739,09 \$ (appel d'offres public VMP-20-001 – 5 soumissionnaires) ;

D'autoriser un budget supplémentaire de contingences de 182 130,54 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de contingences à 409 793,72 \$;

D'affecter les surplus d'un montant de 53 801,36 \$, taxes incluses, pour le financement du volet artériel de ces contingences additionnelles;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1204735004

---

#### **CA20 240412**

**Accorder un contrat de 573 721,80 \$, taxes incluses, à Vivaction inc. pour la gestion et l'opération du centre Jean-Claude-Malépart, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, avec une option de renouvellement de 12 mois, aux mêmes conditions, et autoriser une dépense maximale de 631 093,98 \$ (appel d'offres public 20-18079 - 3 soumissionnaires)**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 631 093,98 \$, taxes incluses, pour la gestion et l'opération du centre Jean-Claude Malépart, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 (appel d'offres public 20-18079 - 3 soumissionnaires conformes);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Vivaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 573 721,80 \$, taxes incluses, le tout conformément au cahier des charges (appel d'offres public 20-18079 - 3 soumissionnaires conformes);

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 57 372,18 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1204951002

---

### **CA20 240413**

**Approuver la convention modifiée de services professionnels avec la Société de développement communautaire de Montréal (Centre d'écologie urbaine de Montréal) et autoriser une dépense maximale de 103 269,15 \$, taxes incluses, dans le cadre de la démarche de concertation et de consultation sur le Quartier chinois dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 103 269,15 \$, taxes incluses, dans le cadre de la démarche de concertation et de consultation sur le Quartier chinois et de l'élaboration d'un plan d'actions;

D'approuver la convention modifiée de services professionnels avec l'organisme Société de développement communautaire de Montréal (Centre d'écologie urbaine de Montréal) conformément à l'offre de service du 15 septembre 2020;

D'autoriser, à cette fin, une dépense de 98 105,86 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 5 163,29 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1208399004

---

### **CA20 240414**

**Modifier la résolution CA20 240355 afin d'annuler la contribution de 475 \$ accordée à l'organisme Fierté des aînés Montréal suite à l'annulation de l'évènement**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240355 adoptée à sa séance du 8 septembre 2020, accordé des contributions à divers organismes ;

Attendu qu'un des projets de l'organisme Fierté des aînés Montréal n'a pas eu lieu :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier la résolution CA20 240355 afin d'annuler la contribution de 475 \$ accordée à l'organisme Fierté des aînés Montréal suite à l'annulation de l'événement;

D'imputer cette modification à la dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1200175001

---

### **CA20 240415**

**Approuver la convention modifiée avec la Clinique Droits Devant dans le cadre de la réalisation d'activités d'aide et de conseils dans la sphère juridique pour les personnes en situation d'itinérance ou en réinsertion sociale afin de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 sur la réalisation du projet et maintenir la contribution financière prévue de 15 000 \$**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240103 adoptée à sa séance du 10 mars 2020, accordé une contribution à la Clinique Droits Devant pour la réalisation d'activités d'aide et de conseils dans la sphère juridique pour les personnes en situation d'itinérance ou en réinsertion sociale;

Attendu qu'une partie des activités du projet initial ne pourra se réaliser :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention modifiée avec la Clinique Droits Devant dans le cadre de la réalisation d'activités d'aide et de conseils dans la sphère juridique pour les personnes en situation d'itinérance ou en réinsertion sociale afin de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 sur la réalisation du projet et maintenir la contribution financière prévue de 15 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1205179001

---

### **CA20 240416**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 et 20.22.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA20 240417**

**Approuver les conventions avec quatre (4) organismes pour la réalisation de projets de relance commerciale, accorder une subvention de 7 000 \$ à la Société de promotion et de diffusion des arts et de la Culture (SPDAC), 35 000 \$ à l'Association des marchands de la rue Crescent, 35 000 \$ à l'Association des restaurateurs et des commerçants de la rue Peel (A.R.C. Peel), 16 000 \$ à la Société pour promouvoir les arts gigantesques (SPAG)**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec la Société de promotion et de diffusion des arts et de la Culture (SPDAC) pour la tenue du Festival Mtl en Arts - version été 2020 - sur la rue Sainte-Catherine Est;

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association des marchands de la rue Crescent pour la piétonisation et l'animation de la rue au cours de l'été 2020;

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association des restaurateurs et des commerçants de la rue Peel pour la mise en œuvre du festival Foodies Peel Mtl au cours de l'été 2020;

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2021, avec la Société promouvant les arts gigantesques (S.P.A.G.) pour la réalisation de la phase II de l'illumination hivernale de la rue Ontario Est;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 7 000 \$ à la Société de promotion et de diffusion des arts et de la Culture (SPDAC);
- 35 000 \$ à l'Association des marchands de la rue Crescent;
- 35 000 \$ à l'Association des restaurateurs et des commerçants de la rue Peel;
- 16 000 \$ à la Société promouvant les arts gigantesques (S.P.A.G.);

D'imputer cette dépense totale de 93 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1200318009

---

**CA20 240418**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 9 500 \$**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 000 \$ à Clowns Sans Frontières;
- 500 \$ au Jardin communautaire Versailles de Montréal;
- 1 000 \$ à la Fonderie Darling;
- 1 000 \$ au Conseil québécois LGBT;
- 3 000 \$ au Club optimiste Saint-Jacques de Montréal;
- 3 000 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc. (ASCCS).

D'imputer cette dépense totale de 9 500 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1200175002

---

#### **CA20 240419**

##### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.06.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA20 240420**

##### **Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2020 en date du 31 août 2020, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2020 comparé au 31 août 2019**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2020 en date du 31 août 2020, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2020 comparé au 31 août 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1208958001

---

**CA20 240421**

**Approuver le règlement du concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire en deux étapes visant le réaménagement du terrain no 066 et autoriser le lancement du concours**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'approuver le règlement du concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire en deux étapes visant le réaménagement du terrain no 066;

D'autoriser le lancement du concours.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1208853003

---

**CA20 240422**

**Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1202701029

---

**CA20 240423**

**Autoriser préalablement, jusqu'à concurrence de 16 213 700 \$, les dépenses relatives aux services d'utilités publiques, aux services internes et à la fourniture de biens et services sur ententes-cadres de la Ville, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser préalablement, jusqu'à concurrence de 16 213 700 \$, les dépenses relatives aux services d'utilités publiques, aux services internes et à la fourniture de biens et services sur ententes-cadres de la Ville, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1207128007

---

**CA20 240424**

**Accepter, en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du Conseil municipal de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du square Chaboillez**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accepter, en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du Conseil municipal par la résolution CM20 0936;

D'accepter que le mandat soit confié, en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie, aux Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) pour la prise en charge de la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du square Chaboillez prévus dans la phase 4 du Programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares, incluant la maîtrise d'ouvrage;

D'imputer les dépenses éventuelles au programme Accès Jardins sous réserve d'approbation par l'arrondissement de Ville-Marie qui en demeure le responsable.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1207303006

---

**CA20 240425**

**Autoriser une dépense de 185 987,01 \$, taxes incluses, à S.N.C. Lavalin pour un mandat de services professionnels à l'intérieur de l'entente-cadre, pour la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance et l'assistance technique pour le réaménagement du square Chaboillez (appel d'offres public no 18-17168 (contrat # 3) pour une dépense maximale de 223 184,42 \$, taxes incluses**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser une dépense maximale de 223 184,42 \$, taxes incluses, pour la préparation de plans et devis, la surveillance et l'assistance technique pour les travaux de réaménagement du square Chaboillez et supervisé par la Division des grands projets du SIRR;

D'autoriser, à cette fin, une dépense de 185 987,01 \$ à S.N.C. Lavalin pour ce mandat conformément à l'entente-cadre (appel d'offres public 18-17168 (contrat # 3);

D'approuver un budget prévisionnel de contingences de 37 197,41 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1207303005

---

**CA20 240426**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA20 240427**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2020 (CA-24-309) afin de rectifier les tarifs applicables dans le cadre d'un programme de développement - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2020 (CA-24-309) afin de rectifier les tarifs applicables dans le cadre d'un programme de développement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2020 par sa résolution CA20 240379;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2020 (CA-24-309) afin de rectifier les tarifs applicables dans le cadre d'un programme de développement » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2020 par sa résolution CA20 240379;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le règlement CA-24-322 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2020 (CA-24-309), afin de rectifier les tarifs applicables dans le cadre d'un programme de développement.

Adoptée à l'unanimité.

40.01  
CA-24-322  
1202701024

## CA20 240428

### **Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment mixte situé au 1835, rue Sainte-Catherine Est en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 8 septembre 2020 et l'a soumis, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu pour ce dossier, par courriel ou par la poste, durant la période de consultation écrite de 15 jours du 21 septembre au 5 octobre 2020, inclusivement :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter, sans modification, le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment à être situé au 1835, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
  - a) de déroger notamment à l'article 9 (hauteur) et l'article 43 (densité) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) la volumétrie, l'alignement sur rue et la composition architecturale du bâtiment devront être substantiellement conformes aux plans reçus le 13 mai 2020, pages 21 à 28 et les hauteurs du bâtiment figurant dans ces plans sont maximales ;
    - i) les reculs, les terrasses et les jardins prévus aux plans devront être réalisés et paysagés de façon substantiellement conforme aux plans des pages 48 et 49;
    - ii) l'abondante fenestration, le rez-de-chaussée entièrement vitré en coin de rue, les jeux de volumes devront être substantiellement conformes aux plans déposés;
    - iii) sur la rue Cartier, l'emplacement de la murale devra être substantiellement conforme aux plans des pages 12 et 13 du dossier argumentaire produit par BC2 déposé par le demandeur daté du 27 juillet 2020;
  - b) un pourcentage minimal de 17 % de logements familiaux de 3 chambres à coucher et de 17% de logements de 2 chambres à coucher devra être respecté pour la phase II tel que démontré au tableau de la page 45;
  - c) la demande de permis de construction de ce projet devra être soumise à la procédure de révision de projet du Titre VIII du Règlement d'urbanisme (01-282) :
    - i) en plus des critères prévus au règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
      1. une attention particulière devra être portée au traitement architectural du mur sur la rue Cartier et le mur arrière afin d'éviter les graffitis et une durabilité de l'entretien du mur;
      2. sur la rue Cartier, afin d'animer la rue, à la suite de la vitrine commerciale claire, un minimum de 4 panneaux de verres claire devra également être ajouté, tel que présenté à l'axe K de la page 21 du dossier argumentaire de BC2 déposé par le demandeur daté du 27 juillet 2020;
      3. l'aménagement paysager sur la toiture du 2<sup>e</sup> étage devra être soigné, son entretien devra également prévoir le remplacement des espèces végétales au besoin et être en continuité de l'aménagement paysagé approuvé pour la phase I (Résolution CA19 240507) :

- Un plan d'aménagement paysager plus détaillé devra être déposé;
- ii) l'affichage proposé devra être sobre et assurer un équilibre entre le besoin d'affichage et la qualité architecturale du bâtiment :
  1. un plan de l'affichage plus détaillé, présentant un affichage réduit de ce qui a été présenté dans le dossier argumentaire produit par BC2 déposé par le demandeur daté du 27 juillet 2020, devra être déposé;
- d) de fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Par ailleurs, les membres du comité soulignent que l'architecture proposée devra être soignée puisque le projet s'inscrit dans un quartier en mutation devant une future place publique qui permettra d'animer les abords du métro Papineau.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter s'il y a lieu, et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
pp 425  
1206723004

---

## CA20 240429

### **Adopter une résolution autorisant l'aménagement et l'occupation d'un café-terrasse au toit du 6<sup>e</sup> étage, complémentaire à l'usage hôtel pour le bâtiment situé au 985, boulevard Saint-Laurent et ce, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 8 septembre 2020 et l'a soumis, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu pour ce dossier, par courriel ou par la poste, durant la période de consultation écrite de 15 jours du 21 septembre au 5 octobre 2020, inclusivement :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter, sans modification, le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 985, boulevard Saint-Laurent (lot 1 180 676), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger aux paragraphes 2 et 4 de l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
  - b) d'aménager et d'occuper une partie du toit du 6<sup>e</sup> étage conformément aux plans numérotés Sk-01, Sk-02, Sk-03, Sk-04, Sk-05 et Sk-06, réalisés par Geiger Huot architectes et datés du 16 mars 2020, tous estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 25 juin 2020.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
- a) Outre les panneaux vitrés face au boulevard Saint-Laurent, aucun élément ne peut être inséré entre les panneaux vitrés puisque la terrasse doit demeurer à l'extérieure et doit respecter la densité maximale prévue au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282;
  - b) Fournir un rapport acoustique révisé en fonction des commentaires de l'inspecteur en bruit de la division des permis et inspections transmis au demandeur en date du 6 juillet 2020. Advenant le cas où la conclusion du rapport nécessite des mesures de mitigations, celles-ci devront être mises en place;
  - c) L'espace buffet qui est considéré être à l'extérieur selon les plans, ne peut permettre la cuisson des aliments. La cuisson pourrait être possible si cet espace était considéré à l'intérieur tant que l'ajout de cette superficie demeure conforme à la densité permise;
  - d) Une coupe devra être produite afin de démontrer que la nouvelle portion de toiture proposée ne soit pas visible de l'avenue Viger;

Toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation continue de s'appliquer.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter s'il y a lieu, et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.03  
pp 426  
1204869003

---

## CA20 240430

**Adopter une résolution autorisant les usages « salle de spectacle », « restaurant » auquel l'usage « débit de boissons alcooliques » est complémentaire et l'usage « fleuriste » pour l'église St. James United (463, rue Sainte-Catherine Ouest) en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 8 septembre 2020 et l'a soumis, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu pour ce dossier, par courriel ou par la poste, durant la période de consultation écrite de 15 jours du 21 septembre au 5 octobre 2020, inclusivement :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De modifier le second projet de résolution par l'ajout, suite à l'article 1), de l'article 2) et des paragraphes a) à j) ainsi que leur sous-paragraphe, suivants :

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

- a) la billetterie du Balcon devra être substantiellement conforme aux plans préparés par Paule Boutin, architecte, datés du 7 mai 2020. Ce plan inclut les 2 enseignes posées à plat suivantes :
  - i) Enseigne non modulable de 0,37 m<sup>2</sup>;
  - ii) Enseigne modulable de 0,78 m<sup>2</sup>;
- b) le kiosque aux fleurs devra être substantiellement conforme aux plans préparés par Paule Boutin, architecte, daté du 19 mai 2020;
- c) une enseigne à plat d'une superficie maximale de 0,60 m<sup>2</sup> pourra être installée sur le kiosque à fleurs;
- d) l'implantation de la billetterie et du kiosque à fleurs devra être substantiellement conforme au plan d'implantation produit par Paule Boutin, architecte, daté du 7 mai 2020
- e) l'aménagement du local au sous-sol de l'église St James pour l'usage « fleuriste » devra être substantiellement conforme aux plans produits par Paule Boudin, architecte, datés du 30 janvier 2020;
- f) toute alimentation en énergie, en eau ou tout autre élément aux deux dépendances devra être invisible. Aucun fils, tuyau ou autre élément physiques servant à les camoufler ne pourront être visible;
- g) les contenants à déchet et toutes autres matières résiduelles devront rester à l'intérieur des dépenses;
- h) aucun étalement de produits destinés à la vente ou tout autre objet ne pourront être déposés sur le sol à l'extérieur de la billetterie et du kiosque aux fleurs;
- i) le projet sera soumis à la procédure du titre VIII suite du dépôt de la demande de permis de transformation;
- j) le plan d'aménagement paysager et des stationnements du côté des rues Saint-Alexandre et City Councillors tel que contenu dans la résolution CA 17 240111 devra être réalisé. Une garantie bancaire d'une valeur de 10 % de l'investissement nécessaire à la réalisation des travaux prévus soit :
  - i) aménagement du local au sous-sol;
  - ii) construction de la billetterie;
  - iii) construction du kiosque à fleurs;
  - iv) installation des enseignes.devra être versée à l'arrondissement en caution. Cette somme sera retournée aux demandeurs après la réalisation complète du plan paysager.

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

- 1) D'adopter une résolution autorisant l'occupation du Dawson Hall et du Douglas Hall de l'église St-James United (463, rue Sainte-Catherine Ouest), à des fins de « salle de spectacle » et de « restaurant » auquel l'usage « débit de boissons alcooliques » est complémentaire. La demande vise également à autoriser que la salle de spectacle bénéficie d'une billetterie sur laquelle deux enseignes seront posées à plat. Le projet particulier vise aussi à autoriser l'usage « fleuriste » comprenant un kiosque à fleurs muni d'une enseigne à plat sur le parvis de l'église (étalage extérieur), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
- a) la billetterie du Balcon devra être substantiellement conforme aux plans préparés par Paule Boutin, architecte, datés du 7 mai 2020. Ce plan inclut les 2 enseignes posées à plat suivantes :
    - i) Enseigne non modulable de 0,37 m<sup>2</sup>;
    - ii) Enseigne modulable de 0,78 m<sup>2</sup>;
  - b) le kiosque aux fleurs devra être substantiellement conforme aux plans préparés par Paule Boutin, architecte, daté du 19 mai 2020;
  - c) une enseigne à plat d'une superficie maximale de 0,60 m<sup>2</sup> pourra être installée sur le kiosque à fleurs;
  - d) l'implantation de la billetterie et du kiosque à fleurs devra être substantiellement conforme au plan d'implantation produit par Paule Boutin, architecte, daté du 7 mai 2020
  - e) l'aménagement du local au sous-sol de l'église St James pour l'usage « fleuriste » devra être substantiellement conforme aux plans produits par Paule Boudin, architecte, datés du 30 janvier 2020;
  - f) toute alimentation en énergie, en eau ou tout autre élément aux deux dépendances devra être invisible. Aucun fils, tuyau ou autre éléments physiques servant à les camoufler ne pourront être visible;
  - g) les contenants à déchet et toutes autres matières résiduelles devront rester à l'intérieur des dépenses;
  - h) aucun étalement de produits destinés à la vente ou tout autre objet ne pourront être déposés sur le sol à l'extérieur de la billetterie et du kiosque aux fleurs;
  - i) le projet sera soumis à la procédure du titre VIII suite du dépôt de la demande de permis de transformation;
  - j) le plan d'aménagement paysager et des stationnements du côté des rues Saint-Alexandre et City Councillors tel que contenu dans la résolution CA 17 240111 devra être réalisé. Une garantie bancaire d'une valeur de 10 % de l'investissement nécessaire à la réalisation des travaux prévus soit :
    - i) aménagement du local au sous-sol;
    - ii) construction de la billetterie;
    - iii) construction du kiosque à fleurs;
    - iv) installation des enseignes.devra être versée à l'arrondissement en caution. Cette somme sera retournée aux demandeurs après la réalisation complète du plan paysager.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter s'il y a lieu, et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.04  
pp 427  
1208398007

---

**CA20 240431**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance pour la mise en place d'une zone de stationnement interdit en tout temps - débarcadère seulement, face à la Clinique de Chirurgie du pied de Montréal, située au 255 rue Saint-Jacques**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 295 déterminant l'implantation d'une zone de stationnement interdit - débarcadère seulement, face à la Clinique de chirurgie du pied de Montréal, située au 255 rue Saint-Jacques.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1205914008

---

#### **CA20 240432**

**Rendre une décision suite à l'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de démolition d'autoriser la délivrance des certificats d'autorisation de démolition portant les numéros 3001789015 et 3001788474 pour les immeubles situés aux 2142-2146, rue De Bleury et 350-372, rue Sherbrooke Ouest**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser la délivrance des certificats d'autorisation de démolition portant les numéros 3001789015 et 3001788474 pour les immeubles situés aux 2142-2146, rue De Bleury et 350-372, rue Sherbrooke Ouest.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1207524001

---

#### **CA20 240433**

**Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), établissant la création d'un sens unique Ouest, sur la rue de Rouen, entre la rue du Havre et la rue d'Iberville**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.M.V., c. C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 296 modifiant le sens de la rue de Rouen, entre les rues du Hâvre et d'Iberville, pour le mettre à sens unique direction Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1205275009

---

#### **CA20 240434**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance modifiant le sens de la circulation sur la rue Guy entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine pour le mettre en double sens et abroger l'ordonnance C-4.1, o. 282**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.M.V., c. C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 297 modifiant le sens de la rue de la rue Guy entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine pour le mettre à double sens et remettre le stationnement débarcadère du côté Est;

D'abroger l'ordonnance C-4.1, o, 282.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1205275008

---

#### **CA20 240435**

**Adopter une résolution refusant une demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'une construction hors toit dépassant la superficie maximale permise pour le bâtiment projeté au 2400-2402, rue Hogan**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De refuser, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'une construction hors toit dépassant la superficie maximale permise pour le bâtiment projeté au 2400-2402, rue Hogan, et ce, en dérogation à l'article 25.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1204869004

---

**CA20 240436**

**Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) une dérogation permettant la construction d'une terrasse à plus de 1 m du sol devant le plan de façade le plus rapproché de la voie publique ainsi que l'implantation d'un spa en cour avant pour le bâtiment existant au 2, place Trafalgar**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'une terrasse à plus de 1 m du sol devant le plan de façade le plus rapproché de la voie publique ainsi que l'implantation d'un spa en cour avant pour le bâtiment existant au 2, place Trafalgar;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Que l'ensemble des travaux soit substantiellement conforme aux plans préparés par Maxime Brault, architecte datés du 26 juin 2020;
- Que les équipements mécaniques nécessaires au fonctionnement du spa soient :
  - situés à un minimum de 2 m des limites de la propriété de la requérante;
  - soient invisibles pour le voisinage et à partir du domaine public;
- Que les plans finaux soient soumis à une révision architecturale en conformité avec le titre VIII tel que prévu à l'alinéa 2 de l'article 100 du Règlement 01-282.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1208398008

---

**CA20 240437**

**Adopter un règlement imposant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service - Avis de motion et dépôt**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) » imposant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.11 1207135012

---

**CA20 240438**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.12 à 40.14.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA20 240439**

**Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement à l'empiètement de 7,30 mètres de la surhauteur dans un secteur de surhauteur de 65 mètres pour une construction située au 2055, rue Drummond**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment à être construit au 2055, rue Drummond, une dérogation permettant la construction d'un bâtiment avec une implantation de la surhauteur qui empiète de 7,30 m dans un secteur de surhauteur de 65 mètres, et ce, malgré les dispositions de la résolution CA17 240225;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- aucune construction ne pourra s'implanter en porte-à-faux au-dessus de La Citadelle, malgré la résolution CA17 240225;
- sur la rue Drummond, la façade et la première travée du volume du bâtiment Winter Club devra être conservée en place durant les travaux puis restaurée, conformément à la résolution CA17 240225;
- la façade originale de l'édifice Winter Club située en bordure de la rue Stanley devra être restaurée et intégrée au projet, de même que les arches métalliques de la structure intérieure;
- la marquise originale en façade de l'édifice Winter Club devra être restaurée et remise en place.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1206255006

---

**CA20 240440**

**Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour deux demandes de dérogation mineure et quatre demandes d'usage conditionnel**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, relativement à des procédures d'autorisation de dérogation mineure et d'usage conditionnel, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, et ce, pour les 6 demandes suivantes :

- demande de dérogation mineure #3002043375 visant le 2010, avenue Papineau;
- demande de dérogation mineure #3002199294 visant le 99999, avenue Viger Est;
- demande d'usage conditionnel #3002283014 visant le 1558, avenue du Docteur-Penfield;
- demande d'usage conditionnel #3002128497 visant le 1623, rue Atateken;
- demande d'usage conditionnel #3002251334 visant le 1863, rue Atateken;
- demande d'usage conditionnel #3002152954 visant le 1300, rue Sainte-Catherine Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1208309008

---

**CA20 240441**

**Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement à l'interdiction d'aménager un débarcadère hors rue pour une construction située au 750, rue Peel**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment à être construit au 750, rue Peel, une dérogation relativement à l'interdiction d'aménager un débarcadère hors rue, et ce, malgré les dispositions de l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1206255005

---

**CA20 240442**

**Adopter un règlement autorisant un emprunt de 6 960 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion et dépôt**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement autorisant un emprunt de 6 960 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de Ville-Marie, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.15 1207128009

---

**CA20 240443**

**Rendre une décision suite à l'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de démolition d'autoriser le certificat d'autorisation de démolition pour les immeubles situés aux 211 à 217, rue Sainte-Catherine Est, et 221 à 223, rue Sainte-Catherine Est**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'autoriser la délivrance des certificats d'autorisation de démolition portant les numéros 3001681434 et 3001704495 pour les immeubles situés aux 211 à 217 et 221 à 225, rue Sainte-Catherine Est.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1207176001

---

**CA20 240444**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement CA-24-194 sur l'occupation du domaine public par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. (PJCCI) à l'approche nord du pont Jacques-Cartier - Avis de motion et dépôt**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement modifiant le règlement CA-24-194 sur l'occupation du domaine public par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) à l'approche nord du pont Jacques-Cartier pour y inclure la présence de compteurs par radars, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.18 1208220002

---

**CA20 240445**

**Adopter un règlement autorisant un emprunt de 9 869 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion et dépôt**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement autorisant un emprunt de 9 869 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de Ville-Marie, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.19 1207128008

---

**CA20 240446**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De réunir, pour étude et adoption, les articles 51.01 et 51.02.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA20 240447**

**Désigner monsieur Alain Dufresne, directeur des travaux publics à titre de membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial Destination Centre-ville**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De désigner Monsieur Alain Dufresne, directeur des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, comme représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Société de développement commercial Destination Centre-ville.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1205907007

---

**CA20 240448**

**Renouveler le mandat d'un membre au comité consultatif d'urbanisme pour une durée de 2 ans**

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Sophie Mauzerolle

De renouveler, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), le mandat de monsieur Antonin Labossière, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 2 ans.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à l'unanimité.

51.02 1205289002

---

**Levée de la séance**

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 10 novembre 2020 à 18 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 19 h 53.

70.01

---

Valérie Plante  
Mairesse

---

Katerine Rowan  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA20 240456  
lors de la séance du conseil tenue le 10 novembre 2020.